SUISSE

LES ELECTIONS DU TESSIN

Berne, 3 mars.

Le régiment n° 23 est désigné pour aller dans le Tessin si des troubles venaient à se produire.

Jusqu'à présent tout est tranquille.

ITALIE

LA CRISE MINISTERIELLE

Rome, 3 mars.

Une dépêche adressée de Rome par le correspondant de l'*Agence libre* sur la crise ministérielle a été arrêtée par le cabinet noir italien. Le correspondant a reçu de l'office des télégraphes avis que sa dépêche était interceptée.

ETATS-UNIS

INSTALLATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

New-York, 3 mars.

C'est demain que doit être célébré au Capitole l'inauguration du gouvernement présidentiel de M. Harrisson.

D'après les règles de l'étiquette, M. Cleveland devrait assister à la cérémonie; mais il ne serait pas impossible qu'il s'abstînt sous un prétexte quelconque.

Assistera-t-il après que le nouveau président sera prêté le serment entre les mains du *Chef justice*, il prononcera son discours inaugural et sera conduit à la maison blanche.

Dans l'après midi, une grande manifestation républicaine aura lieu en son honneur.

Dans la soirée, grand bal auquel assisteront le président et Mme Harrisson. Bal nullement *select* : tout le monde pourra acheter son billet à la porte :

Entrée, 25 francs ; souper, 5 francs par tête.

Mme Harrisson, sévère presbytérienne, refuse de se décolleter. Elle ira à cette fête en robe montante.

LE VOTE DE CONFIANCE

au ministère

ET LA PRESSE RADICALE

Dans le vote de confiance à l'égard du ministère émis samedi à la Chambre, plusieurs membres respectés du parti républicain ont cru devoir se séparer de la majorité nous prétexte que les mesures prises à l'égard des factieux boulangistes étaient en contradiction avec leurs principes.

La presse radicale tout en rendant hommage aux sentiments qui ont inspiré ces excellents démocrates leur dit avec beaucoup de raison, qu'ils compromettraient l'existence même de la République, s'ils continuaient à user de ménagement à l'égard des conspirateurs peu scrupuleux qui nous menacent.

Voici quelques extraits des principaux organes du parti radical.

La *Justice* :

Il est si noble et si généreux de se laisser égorger sans se défendre, que nous serions vraiment de l'avis de ceux qui disent que la France était isolée dans le monde, si elle n'avait pas de vaincus menaçants, si l'existence même de la patrie n'était pas liée à celle de la République. L'abus même de la liberté paraît si respectable, que nous le tolérerons sans trop de scrupule, si le boulangisme devait rester à l'état d'accident dans la vie intérieure de la France.

Mais que l'Europe monarchique, représentée par le Bonapartisme, s'en fait public le pays son jong esclavable.

Qu'en est-il résulté ?

Est-ce seulement la civilisation française arrêtée dans son essor ? la pensée bâillonnée, l'évolution morale et intellectuelle retardée de cent années ?

Non. Il en est résulté aussi, par deux fois, l'invasion étrangère et le démembrement.

Qui peut croire qu'une troisième épreuve produirait les mêmes effets, cette fois irréparables peut-être ?

. . . . . .

Telles sont les questions posées. Et vous venez me demander si je veux rétablir les articles 291 et 292 du Code pénal ? — Mon Dieu ! je vois un complot avoué par ses auteurs, et connu de globe entier. Je ne peux pas croire que ce complot ait un rapport quelconque avec la liberté d'association.

Contre ce complot, que fait-on ? Des perquisitions nécessaires pour tacher d'outer à la notoriété publique des preuves précises. On n'a pour cela, à toucher à aucune de ses libertés ; il dans un pays quelconque, une tentative de tyrannie et de corruption infâme, comme celle que se poursuit aujourd'hui, s'étaupait aux lois, c'est que les lois y existeraient bon.

Non, tant que j'aurai l'honneur d'émettre un vote au nom d'une portion de la démocratie française, je n'entraverai ni ne condamnerai de pareilles recherches. Pour le permettre il m'a fallu voter pour ce ministère qui n'a pas ma confiance. Et je m'explique sur ce mot. J'ai pleine confiance dans les hommes qui sont au pouvoir, pour avoir le désir, comme tous les républicains, comme tous les bons Français, de démasquer et de confondre la bande qui trame ville contre nous. Je crois qu'on les a mal choisis et qu'ils n'avaient pas l'autorité nécessaire. Je l'ai cru dès la première minute. Je le crois plus encore aujourd'hui. Je vois craignant de rechercher les preuves d'un complot évident, par les moyens que la loi met à leur disposition, ce n'est pas d'insuffisance que je les accuse, c'est de haute trahison ; oui, de haute trahison, non seulement envers la République, mais envers la France... et envers l'Europe tout entière, qui serait atteinte par une ligue du gouje français.

Ont-ils agi heureusement ou maladroitement. Qu'ils aient trop tôt ou trop tard ? Ont-ils été bien ou mal inspirés ? Je l'ignore, c'est mon affaire ; mais c'est leur responsabilité : Ce que je sais, c'est qu'ils seraient criminels s'ils n'étaient pas soucieux à rechercher et à châtier un attentat sans précédent contre la France, et que je ne leur donnerai pas les moyens de remplir le premier des devoirs — Camille Pelletan.

Le *Radical* :

Les républicains ont donc à défendre aujourd'hui, non seulement la République, mais la patrie. Il ne balbutiera l'avoir contre les factieux qui ne craignent pas. — on l'a bien vu par le manifeste de M. Déroulède et de ses collègues, — de dénoncer le gouvernement de leur pays à la haine et au mépris des gouvernements étrangers !

Les républicains feront leur devoir tout leur devoir. La bataille est engagée ; de la fermeté, de l'énergie, et la victoire est à nous.

Sigmond Lacroix.

La *Lanterne*

M. Floquet a montré la voie au parti républicain, qui par un scrupule de conscience d'ailleurs louable, risquait de se diviser.

Déjà M. de la Forge, avec trois de ses ménagements et quelque confusion, avait essayé d'expliquer que la Ligue des Patriotes boulangiste n'a rien de commun avec le vrais Ligue, celle qui saignait vraiment à la patrie.

Nous espérons, lui, ses amis pourront comprendre à la Chambre que, tout en respectant, tout en voulant garder le plus possible la liberté d'association, il faut dissoudre la ligue et donner aux ennemis aux complots séditieux.

Que qu'en dit, nous sommes en présence d'un complot (réservons le mot de haute trahison) dont il est vrai que les prétoriens qui le font partie ont, en leur qualité, en vertu des articles 291 et 292 du Code pénal, ou plus exactement, qu'ils sont qui, eux et leur parti, refusent l'application de ces articles que nous voulons maintenir, et qui plus encore, ne veulent point soumises à l'autorisation, les associations qui, sous le prétexte de la liberté d'association qu'ils réclament, ne sont que des associations de malfaiteurs.

Ces associations ne peuvent point soumises à l'autorisation, parce que leur but est de violer les lois, et de les violer, non pas en secret, mais en public, en faisant de la rue, de la place publique, le théâtre de leurs exploits.

Nous ne voulons pas que les associations qui ne sont pas des associations de malfaiteurs, puissent se dérober à l'autorité publique, et nous ne voulons pas que les associations de malfaiteurs puissent se dérober à l'autorité publique, parce que, dans le cas de la Ligue des Patriotes, elle ne peut pas